

FCP de droit français

FONDASSUR

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2020

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres

PREVAAL FINANCE - 18 avenue d'Alsace - 92400 - Courbevoie

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du commissaire aux comptes	15
6. Comptes de l'exercice	19

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

FONDASSUR

Code ISIN : FR0007037718

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En souscrivant à FONDASSUR, vous investissez dans des actions internationales de toutes capitalisations par le biais d'OPC gérés par des sociétés de gestion externes.

L'objectif de gestion du fonds, de classification « Actions internationales », est de réaliser une performance supérieure à son indice de référence, composé à 70% du MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) représentatif des principales capitalisations boursières de la zone euro et à 30% du MSCI All Countries World ex EMU hedgé en euro contre le dollar (dividendes nets réinvestis) représentatif des principales capitalisations boursières mondiales hors zone euro dont l'exposition en USD est couverte du risque de change, après prise en compte des frais courants, sur une durée de placement recommandée de 5 ans.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une stratégie d'allocation d'actifs entre les différents marchés d'actions : segmentation par zone géographique et par pays, style de gestion et par taille de capitalisation en fonction de l'analyse de la situation économique de chaque zone et de la valorisation de chaque segment de marché. L'exposition aux marchés des actions sera comprise entre 70 % et 120% de l'actif net. Les investissements sur les marchés émergents seront accessoires et se limiteront à 10% de l'actif net.

Le processus de sélection des fonds et des gérants externes repose sur une connaissance approfondie des fonds, de leurs contraintes et objectifs, ainsi que des équipes de gestion, de leur style, leurs modes opératoires et leurs positions. Les OPC sélectionnés seront choisis parmi les OPC distribués par les compagnies et les mutuelles d'assurance françaises (entre 80% et 100% de l'actif net).

Les autres OPC sélectionnés ne pourront pas dépasser 20% de l'actif net du fonds.

Les autres OPC sélectionnés ne pourront pas dépasser 20% de l'actif net du fonds.

Dans le cadre de la gestion de la poche taux, qui pourra représenter jusqu'à 30% maximum de l'actif net lorsque le gérant anticipera une baisse des marchés actions, le fonds pourra investir en obligations publiques et privées émises par des entités notées « Investment Grade » de notation minimale de BBB- (Standard & Poors) ou Baa3 (Moody's) ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Aucun investissement ne sera fait en titres spéculatifs.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture ou d'exposition. La somme des engagements issus des dérivés, et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est limitée à 100% de l'actif net, sans recherche de surexposition.

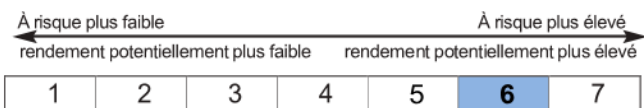
Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h le jour d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative hebdomadaire : La valeur liquidative est établie chaque lundi ou si ce jour n'est pas un jour de bourse à Paris ou est un jour férié légal en France le jour ouvré précédent.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit: il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

- Risque de liquidité: dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et les instruments financiers sous-jacents à ces produits. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

• **Environnement macro-économique**

L'année 2020 a vu apparaître la pire crise sanitaire depuis un siècle. La covid19 est devenue dès mars 2020 une pandémie mondiale obligeant les pays à instaurer des mesures de distanciation sociale restrictives. Au pic de la crise, plus de quatre milliards de personnes dans près de 100 pays ont été confinés.

Cela s'est traduit par un choc direct sur l'économie, provoquant une baisse de 9,8% du PIB au 2^{ème} trimestre 2020 dans les pays de l'OCDE, faisant craindre une spirale récessive et déflationniste.

Mais à crise exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Après avoir réduit leurs taux directeurs à des niveaux planchers, les banques centrales ont massivement injecté des liquidités dans les marchés financiers. Les gouvernements ont annoncé des plans de soutien d'ampleur, protégeant largement les revenus des ménages et empêchant au maximum les faillites des entreprises.

Une fois les confinements levés, ces actions ont permis aux économies de rebondir fortement lors du 3^{ème} trimestre. En terme annuel, le PIB mondial affiche une contraction de 3,5% en 2020 selon le FMI.

Mais l'impact de la crise sur les pays reste hétérogène. Parmi les pays développés, l'Europe souffre davantage que les Etats-Unis, qui ont levé les confinements plus tôt et soutenu leurs économies plus massivement. La Chine est repartie en premier avec une reprise économique solide dans tous les secteurs. En première ligne face aux mesures de distanciation sociale, le secteur des services a été particulièrement touché notamment dans des pays comme la France.

L'annonce de vaccins dès le mois de novembre a cependant permis un rebond significatif des PMIs en décembre dans l'ensemble des pays.

En outre, la victoire de J. Biden à l'élection présidentielle américaine a contribué à réduire l'incertitude géopolitique et annonce probablement de nouveaux plans de stimulus budgétaires conséquents.

Enfin, c'est avec la nouvelle très attendue d'un accord sur le Brexit que l'année 2020 s'est terminée.

• **Environnement financier**

Le début d'année 2020 a vu le plus grand choc de marché depuis la crise des « subprimes » en 2008, impactant tous les actifs financiers.

Au pic de la crise, les marchés actions européens ont perdu 34,5% (pour le Stoxx Europe 600) et 31,8% pour l'indice américain du S&P 500. Le niveau de volatilité, indiquant le stress des investisseurs a même dépassé les niveaux de 2008, atteignant 85,6 au plus fort de la crise sanitaire. Les secteurs les plus sensibles à la pandémie tels que le tourisme et le divertissement ont touché un point bas historique en encaissant une baisse de leurs valorisations de 54,7%.

Néanmoins, grâce aux mesures de soutien exceptionnelles des Etats et Banques Centrales, les marchés actions ont largement rebondi pour finalement clôturer l'année positifs pour la plupart des grands indices mondiaux. A titre d'exemple, le NASDAQ termine 2020 à +47,9% (soutenu par les grandes entreprises technologiques américaines). Mais de fortes dispersions sont à noter ; la zone euro affiche en fin d'année une contre-performance de -1,99%.

Les marchés obligataires ont également été secoués par le Covid19. Les spreads de crédit (toutes notations confondues) se sont très fortement écartés par crainte de faillite en chaîne. L'intervention des Banques Centrales et notamment de la FED sur le marché du High Yield a su rassurer les investisseurs, permettant de normaliser les niveaux de taux.

Sur le marché de la dette souveraine, même scénario. En mars, les taux d'emprunt d'Etat core de la zone euro ont augmenté de 0,74% en moins de 10 jours ; faisant même repasser l'OAT en territoire positif. Toutefois, les rachats massifs des Banques Centrales ont épuré le marché permettant aux taux d'Etat de l'ensemble des pays de l'OCDE d'afficher un rendement positif en fin d'année 2020.

En ce qui concerne les autres classes d'actifs, il est important de souligner que le pétrole a connu une année atypique. Après avoir commencé l'année autour de 60 \$ le baril, le cours chute fortement face à l'effolement d'une potentielle crise économique et d'un sur-stockage mondial ; entraînant le cours en territoire négatif à -37,6 \$ le baril le 20 avril. Le prix du pétrole a tout de même retrouvé un niveau d'équilibre autour de 50 \$ le baril en fin d'année.

- **Politique de gestion**

L'allocation géographique n'a pas été modifiée sur l'exercice 2020, le fonds a conservé une surexposition sur les zones Euro et Etats-Unis.

La pandémie mondiale, a été très favorable aux valeurs de croissance et principalement aux secteurs de la technologie et de la santé. Secteurs très représentés au sein des OPCVM de fondassur.

De même, la faible exposition au secteur bancaire a été favorable à certain OPCVM dont AXA Matignon Euro Sélection qui exclut ce secteur de son portefeuille.

Fondassur est composé de dix-sept OPCVM.

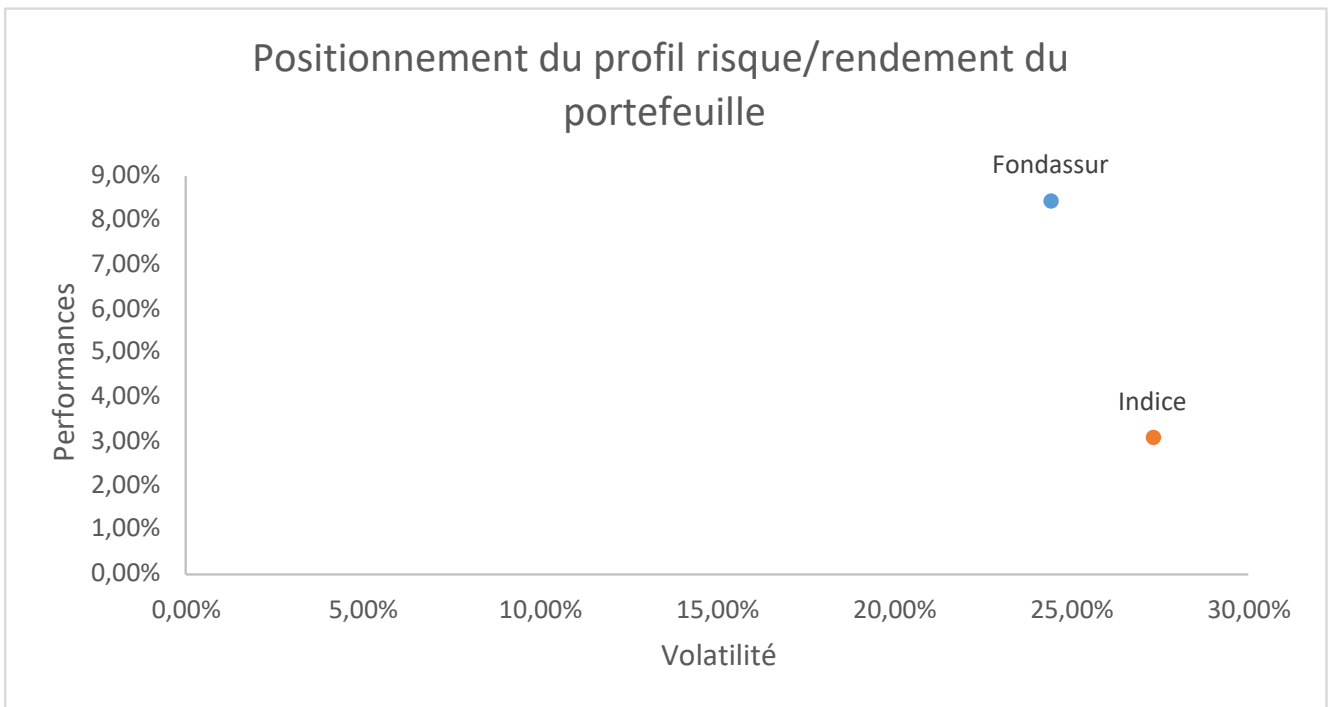
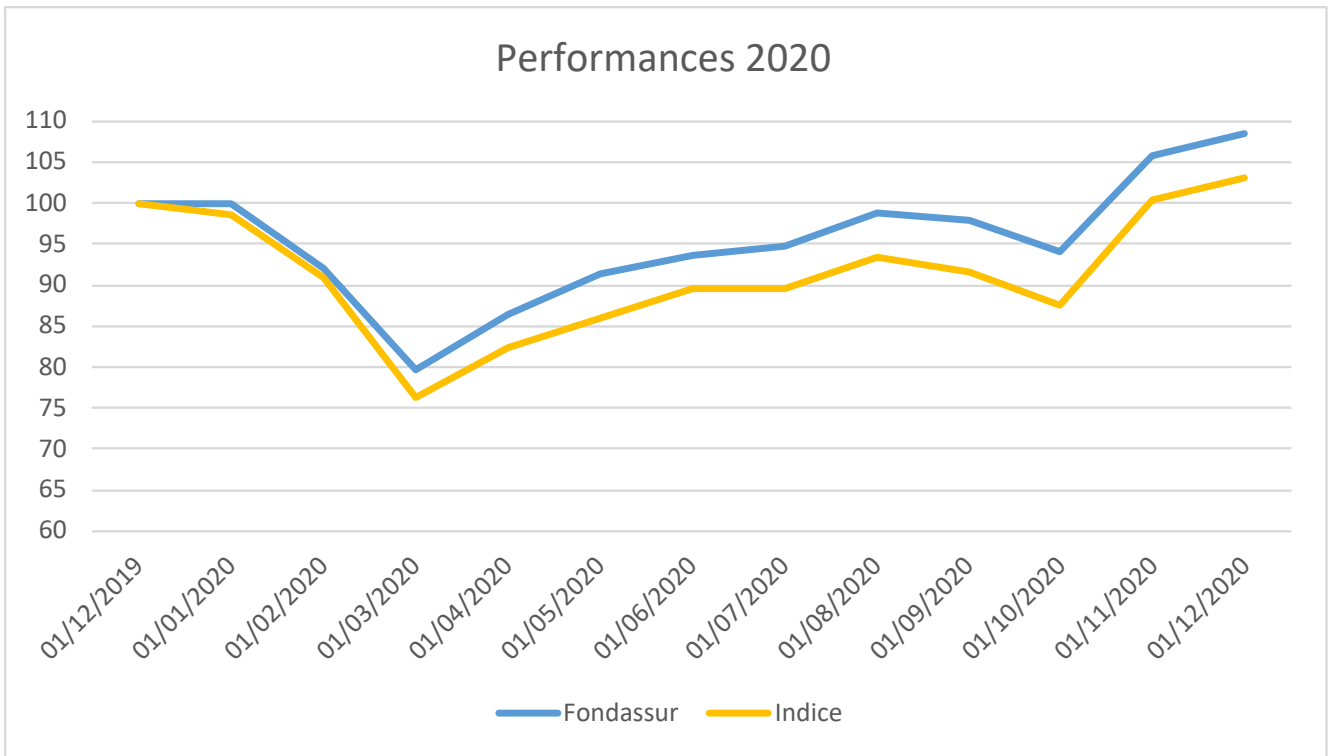
Les plus importants en termes de poids dans le portefeuille ont réalisé de très bonnes performances sur l'exercice, c'est le cas de Groupama Avenir, Allianz RCM Euroland, Axa Matignon Euro Selection et Allianz US Equity Fund.

Au cours de l'année deux fonds de la société OFI ont été arbitrés en faveur de deux autres fonds de la même société. Ainsi, les fonds LU1209227690 OFI large cap euro et LU0578704867 OFI US EQUITY ont été cédés au profit des fonds FR0000971160 OFI RS EURO EQUITY et LU0329668023 OFI US EQUITY.

Sur l'année 2020, le fonds affiche un résultat de gestion de 8,39% contre un indice situé à 3,04%. Les actifs du fonds ont augmenté de 8 639 580 M € sur l'exercice et ont terminé l'année à : 226 255 736 €.

Sur l'exercice 1 602 744,91 euros de frais de sur performance ont été réalisé soit 0,79% du fonds.

Date	Portefeuille	Indice	Ecart
janv.-20	-0,17%	-1,37%	1,20%
févr.-20	-7,70%	-7,91%	0,21%
mars-20	-13,65%	-15,96%	2,31%
avr.-20	8,62%	7,99%	0,63%
mai-20	5,60%	4,33%	1,27%
juin-20	2,64%	4,11%	-1,48%
juil.-20	1,22%	0,12%	1,10%
août-20	4,26%	4,26%	0,00%
sept.-20	-1,03%	-2,09%	1,06%
oct.-20	-3,91%	-4,34%	0,43%
nov.-20	12,42%	14,78%	-2,36%
déc.-20	2,56%	2,55%	0,01%
Performance 2020	8,39%	3,04%	5,35%
Volatilité annualisée 2020	24,39%	27,27%	
Tracking error 1 an 2020			4,37%



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI FUND-EURO LARGE CAP-ICEUR		4 922 234,00
OFI RS EURO EQUITY C	4 689 493,36	209 840,00
GE US EQUITY SSP H		4 706 856,79
OFI INVEST US EQUITY IH	4 703 638,80	
AVIVA INVESTORS VALEURS EUROPE FCP 4DEC		4 507 701,38
AXA ROSEN.EUROB.EQ.AL.3DEC A		3 959 020,61
COVEA-ACT EUR-I	2 863 429,30	
AWF FRAMLINGTON EUROZ.I C. 3DEC		1 286 717,31
AXA ROS JP EN EDX EQ ALP AH		816 170,94
AXA INVEST MNGR MAT EU SEL		626 725,43

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

• **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - **Prêts de titres :**
 - **Emprunt de titres :**
 - **Prises en pensions :**
 - **Mises en pensions :**
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - **Change à terme :**
 - **Future :**
 - **Options :**
 - **Swap :**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

• COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

• INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :

Conformément à la réglementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

• POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

• INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

• COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site contact@prevaalfinance.fr.

• MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

I. Objectif

PREVAAL Finance a mis en place une politique de rémunération, conforme aux principes déontologiques définis par l'AFG, à l'arrêté du Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi du 3 novembre 2009, et aux dispositions communes à l'AFG, à l'AFIC et à l'ASPIM sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion, homologuées par l'AMF en qualité de règles professionnelles publiées le 23/11/2010 et applicables depuis le 1er janvier 2011.

La présente politique a été élaborée aussi sur la base de la Directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions.

Au sein de PREVAAL Finance, la politique de rémunération est déterminée par la Direction de la société de gestion, en accord avec son actionnaire dans l'exercice de sa mission de surveillance. A cet effet, la Direction de PREVAAL Finance :

- Définit la politique de rémunération, y compris variable ;
- Supervise l'établissement et la mise en œuvre de la politique de rémunération (évaluations, octroi de la part variable...);
- Participe à la revue régulière (annuelle) de la politique de rémunération.

La politique de rémunération vise à soutenir le développement de la société dans le respect des cadres réglementaires et en s'inscrivant dans les bonnes pratiques. Elle a aussi pour but de réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les collaborateurs et les investisseurs.

2. Périmètre concerné

La politique mise en place et appliquée par la Direction s'applique à tous les collaborateurs de PREVAAL Finance avec certaines spécificités (Cf. point spécifique en 3.4) pour les collaborateurs identifiés en tant que « Personnel identifié ». La détermination du « Personnel Identifié » s'effectue sur la base des critères définis dans « les Guidelines de l'ESMA » et le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

3. Description du processus

3.1. Prise en compte des risques dans la définition de la politique

La politique mise en place permet d'encadrer les risques relatifs aux rémunérations des collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques de la société.

La politique est basée sur des principes permettant de prévenir les risques pour la société et ses clients. En effet, l'enveloppe consacrée à l'ensemble des rémunérations variables des collaborateurs est définie en fonction du résultat global de la société.

Ainsi la politique prévoit la possibilité :

- De réduire significativement ou d'annuler l'enveloppe des rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice durant lequel elle constaterait des pertes ;
- Qu'une part substantielle de la rémunération variable peut être reportée à une période plus appropriée.

3.2. Principes généraux de la politique

La politique de rémunération de la société prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Il est interdit aux personnes concernées de recourir à une stratégie individuelle de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiterait les objectifs poursuivis par la politique de rémunération. Les bonus garantis sont interdits, sauf éventuellement à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

La rémunération variable ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération. La rémunération variable reflète la performance vis-à-vis des objectifs fixés, elle est établie sur la base d'une évaluation combinée de la performance individuelle du collaborateur, de son unité opérationnelle et du résultat d'ensemble de la société.

3.3. Composition de la rémunération variable

La rémunération variable est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs. Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société de gestion.

La société de gestion contrôle les éléments de rémunération individuelle tant dans leur définition que dans les processus inhérents à leur fixation. La performance individuelle est ainsi appréciée selon différents critères, quantitatifs et qualitatifs, financiers et non financiers. L'analyse multicritère, tant qualitative que quantitative, ainsi réalisée par les managers est le fondement de la détermination des rémunérations variables individuelles.

PREVAAL Finance insiste sur la place des critères qualitatifs dans les supports d'évaluation.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution de la rémunération variable dépendent de la nature de la fonction exercée :

- Fonctions de Direction et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs usuels :

Près de 40 % de ce variable dépendra de la réalisation d'un résultat d'exploitation de la SGP, au minimum égal au résultat d'exploitation prévisionnel du budget validé par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice pour lequel la prime va être calculée.

- Performances relatives aux indices de référence des principaux fonds de PREVAAL Finance sur 12 mois ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères qualitatifs usuels :

Réalisation d'objectifs stratégiques :

- Aptitudes au management du Président et du Directeur Général ;
- Développement et maintien d'outils de gestion ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Satisfaction des collaborateurs ;
- Qualité du dispositif de contrôle global ;
- Respect des limites de risque ;
- Pour les gérants de portefeuilles, travail en équipe et coopération avec les autres collaborateurs, la Direction et la fonction de contrôle ;
- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant les risques (financiers, opérationnels et non-conformité) ainsi que de la déontologie ;
- Innovation produit ;
- Contribution à l'engagement commercial.

• Fonctions commerciales

Critères quantitatifs usuels :

- Collecte nette ;
- Partage de l'information ;
- Amélioration et/ou maintien de la qualité de service.

Critères qualitatifs usuels :

Respect des règles internes en matière de prévention et de gestion des risques (Risques/Conformité) :

- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant la commercialisation ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Créativité ;
- Motivation ;
- Implication dans l'observatoire de la concurrence.

• Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle et de middle office, l'évaluation de la performance et les attributions de la rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activité qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, amélioration des outils et systèmes etc.) ;
- La rémunération variable dépendra majoritairement des encours levés auprès de la clientèle, hors membres du Groupe B2V, afin d'accentuer l'orientation client de la SGP.

• Spécificités pour le « Personnel identifié »

PREVAAL Finance a procédé à l'identification de son personnel identifié (Cf. Annexe 2) qui comprend l'ensemble des collaborateurs de PREVAAL Finance exerçant un pouvoir de décision sur la gestion de la société ou sur les fonds gérés et susceptible, par conséquent, d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

PREVAAL Finance a mis en place des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts, notamment la mise en place, pour la rémunération variable du personnel identifié, d'un seuil maximum de 100 000 K€ et de 51 % du salaire fixe.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au personnel identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

La rémunération variable est allouée sous la forme d'un montant payé comptant et, le cas échéant, d'une rémunération variable différée. L'éventuelle rémunération variable différée est versée en trois tiers et à trois échéances, soit au 1er trimestre de l'année N+2, année N+3, année N+4. Pour percevoir sa rémunération variable différée, le collaborateur doit être présent et hors préavis au sein de la société de gestion aux dates de versement. La rémunération variable récompense la performance de l'année du collaborateur mais est aussi un élément de fidélisation des salariés contribuant à la performance de la société de gestion sur le long terme. En complément, des clauses de malus et d'indexation s'appliquent également pour assurer l'alignement des intérêts à long terme, des investisseurs, de la société de gestion et des collaborateurs.

3.4.Modalités de versement de la part variable

Le mode de versement de la rémunération variable des salariés diffère en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Le « Personnel Identifié » est potentiellement soumis à rémunération variable différée dès lors qu'un niveau de rémunération variable, fixé par la société de gestion et revu éventuellement chaque année, est franchi. Ce n'est pas le cas des collaborateurs non identifiés à l'exception de ceux dont la rémunération variable est comparable à celles du « Personnel Identifié » soumis à paiement différé qui seront soumis alors aux mêmes modalités de versement que le « Personnel Identifié » concerné (différé, indexation, malus).

3.5.Revue de la politique et contrôle de son application

Au regard de la taille de PREVAAL Finance et en l'absence de complexité des instruments financiers traités et des stratégies utilisées, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un comité de rémunération dédié.

La politique de rémunération est donc revue annuellement par la Direction.

Les principes généraux de la politique modifiée le cas échéant seront communiqués à l'ensemble des collaborateurs concernés.

Le RCCI veille à la correcte application de la présente politique lors de la détermination de l'enveloppe globale des rémunérations variables, ainsi que lors de la détermination de la part attribuée à chacun des collaborateurs.

La politique de rémunération est tenue à disposition de l'AMF.

De plus, chaque année, la Direction de PREVAAL Finance établit la liste du « Personnel Identifié » et la soumet pour validation au Conseil d'administration.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé par nature de rémunération (fixe/variable)

Sur l'exercice 2020, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versé par PREVAAL FINANCE à l'ensemble de son personnel (soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2020) s'est élevé à **987 292€**.

Ce montant se décompose comme suit :

(Montant total des rémunérations fixes pour l'exercice : 877 120€, soit 88,8 % du total des rémunérations versé par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel ;

(Montant total des rémunérations variables pour l'exercice : 110 172€, soit 11,2 % du total des rémunérations versé par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

La quote-part des commissions de performance versée en 2020 par PREVAAL FINANCE, pour l'ensemble de son personnel, s'élève à 63 671,70 €.

Par ailleurs, aucun "carried interest" n'a été versé pour l'exercice.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé par catégories de personnels identifiés :

(Direction et gérants financiers : 645 872€ ;

(Commerciaux : 117 512,39 € ;

(Middle office : 98 407,00 € ;

(Risque et Conformité : 125 500€.

• AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE

18 Avenue d'Alsace

92400 Courbevoie

e-mail : contact@prevaalfinance.fr



Fondassur

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Fondassur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Fondassur constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Signé numériquement par
YOUSSEF BOUJANOUI
DN : cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
c=FR, o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Raison : Je certifie l'exactitude et
l'intégrité de ce document
Date : 2021.04.15 12:45:45 +02'00'

Youssef Boujanoui

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2020 en EUR

ACTIF

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	226 094 807,87	217 498 290,84
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	226 094 807,87	217 498 290,84
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	226 094 807,87	191 030 461,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		26 467 829,64
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		196 768,74
Opérations de change à terme de devises		
Autres		196 768,74
COMPTES FINANCIERS	1 905 240,58	757 493,08
Liquidités	1 905 240,58	757 493,08
TOTAL DE L'ACTIF	228 000 048,45	218 452 552,66

PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	225 952 770,09	214 945 168,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	2 336 322,32	3 585 725,15
Résultat de l'exercice (a, b)	-2 033 356,84	-914 737,02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	226 255 735,57	217 616 156,46
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	1 744 312,88	836 396,20
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 744 312,88	836 396,20
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	228 000 048,45	218 452 552,66

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	67,86	634,54
Produits sur actions et valeurs assimilées	27 278,40	161 007,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	27 346,26	161 641,54
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 360,90	5 006,25
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 360,90	5 006,25
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	23 985,36	156 635,29
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 096 867,26	1 126 334,24
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-2 072 881,90	-969 698,95
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	39 525,06	54 961,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 033 356,84	-914 737,02

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007037718 - FONDASSUR : Taux de frais maximum de 0,25% TTC.

Le taux appliqué pour les commissions administratives est de :

0,016% TTC sur l'actif net jusqu'à 20 000 000 euro.

0,011% TTC sur l'actif net de 20 000 000 euro à 30 000 000 euro.

0,005% TTC sur l'actif net de 30 000 000 euro à 50 000 000 euro.

0,002% TTC au-delà de 50 000 000 euro.

Budget : 7 000 € TTC Annuel.

Le taux appliqué pour les commissions dépositaire est de 0,048% TTC de l'actif net.

Le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

- 0,40% TTC l'an sur la totalité de l'actif net pour un actif compris entre 0 et 100 millions d'euros.

- 0,35% TTC l'an sur la totalité de l'actif net pour un actif supérieur à 100 millions d'euros.

Commission de surperformance :

A partir du 13/04/2015, 15% TTC (1) de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une performance nette de l'indice de référence (2) +1% sur un an.

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP. La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de décembre 2016. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du Fonds. La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance. Si, sur la période de référence, la performance nette du Fonds est supérieure à l'indice de référence +1%, la part variable des frais de gestion représentera 15,00% TTC de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une performance nette de l'indice de référence +1% sur un an. Cette part variable des frais de gestion fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative sur la période de référence. Si, sur la période de référence, la performance du Fonds est soit inférieure à l'indice de référence +1%, soit négative, la part variable des frais de gestion sera nulle. Dans ce cas, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision dans la limite des dotations antérieures sur la période de référence. La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la société de gestion à la clôture de chaque période de référence que si, durant l'exercice écoulé, la performance nette du FCP est supérieure à l'indice de référence +1%.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
FONDASSUR	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	217 616 156,46	181 889 130,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 820 640,98	15 273 770,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 795 556,18	-30 794 401,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 654 646,57	3 700 355,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-262 874,25	-9 850,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	-7 618,47	4 912,63
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 303 222,36	48 521 937,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	75 954 366,49	58 651 144,13
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-58 651 144,13	-10 129 206,18
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 072 881,90	-969 698,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	226 255 735,57	217 616 156,46

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

• 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

• 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 905 240,58	0,84
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

● 3.3. VENTILATION PAR MATURE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 905 240,58	0,84								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

● 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	77 085,29	0,03	37 392,31	0,02	14 152,40	0,01	13 423,07	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	141 567,97
	Frais de gestion variable	1 602 744,91
TOTAL DES DETTES		1 744 312,88
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 744 312,88

3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	34 596,000	5 820 640,98
Parts rachetées durant l'exercice	-83 701,000	-14 795 556,18
Solde net des souscriptions/rachats	-49 105,000	-8 974 915,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 154 860,000	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	577 093,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Frais de gestion variables	1 602 744,91
Rétrocessions des frais de gestion	82 970,98

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

● 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

● 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

● 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-2 033 356,84	-914 737,02
Total	-2 033 356,84	-914 737,02

	31/12/2020	31/12/2019
FONDASSUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 033 356,84	-914 737,02
Total	-2 033 356,84	-914 737,02

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 336 322,32	3 585 725,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	2 336 322,32	3 585 725,15

	31/12/2020	31/12/2019
FONDASSUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 336 322,32	3 585 725,15
Total	2 336 322,32	3 585 725,15

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net en EUR	180 653 619,11	206 668 882,65	181 889 130,16	217 616 156,46	226 255 735,57
Nombre de titres	1 282 586,000	1 268 281,000	1 293 604,000	1 203 965,000	1 154 860,000
Valeur liquidative unitaire	140,85	162,95	140,60	180,74	195,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,30	0,85	0,24	2,97	2,02
Capitalisation unitaire sur résultat	0,56	-0,49	-0,36	-0,75	-1,76

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AVIVA INVESTORS VALEURS EUROPE FCP 4DEC	EUR	69	1 856 647,86	0,82
AXA INDICE USA C FCP	EUR	73 197	8 972 488,26	3,97
AXA INVEST MNGR MAT EU SEL	EUR	8 322	31 291 718,64	13,83
COVEA-ACT EUR-I	EUR	12 470	3 095 303,40	1,37
GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE M	EUR	61 793	10 105 009,29	4,46
GROUPAMA AVENIR EURO M	EUR	60 127	28 342 665,26	12,53
LBPAM ACTION NORTH AMERICA FCP	EUR	1 866	4 589 688,24	2,03
OFI RS EURO EQUITY C	EUR	35 571	4 905 952,32	2,17
Tocqueville Croissance Euro ISR I	EUR	6 256	29 277 391,84	12,94
TOTAL FRANCE			122 436 865,11	54,12
IRLANDE				
AXA ROSEN.EUROB.EQ.AL.3DEC A	EUR	371 648	7 332 615,04	3,23
AXA ROS JP EN EDX EQ ALP AH	EUR	191 564	2 819 822,08	1,25
TOTAL IRLANDE			10 152 437,12	4,48
LUXEMBOURG				
ALL.EURL.EQ.GROWT.EUR CL.WT C.	EUR	13 130	30 332 794,70	13,41
ALLIANZ EUR MID CAP EQ-AT	EUR	89 182,625	11 032 782,54	4,88
Allianz Global Investors Fund - Allianz US Equity WT H EUR C	EUR	24 267,567	29 195 339,16	12,90
AWF FRAMLINGTON EUROZ.I C. 3DEC	EUR	44 368	12 036 151,04	5,32
GIS EUROPEAN SRI EQY BX	EUR	30 233	4 519 561,40	2,00
OFI INVEST US EQUITY IH	EUR	53 670	6 388 876,80	2,82
TOTAL LUXEMBOURG			93 505 505,64	41,33
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			226 094 807,87	99,93
TOTAL Organismes de placement collectif			226 094 807,87	99,93
Dettes			-1 744 312,88	-0,77
Comptes financiers			1 905 240,58	0,84
Actif net			226 255 735,57	100,00

FONDASSUR	EUR	1 154 860,000	195,91
------------------	------------	----------------------	---------------